

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 3 février 2025, à 19 heures, au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, à Montréal, statuera sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

7485, avenue Glenwood

Cette dérogation mineure permettrait de déroger à la marge latérale autorisée par les articles 50 et 71 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin de permettre la construction d'un abri hors-sol au-dessus de la cour anglaise existante, situé dans la cour arrière, qui serait située à moins de 1.5 m de la limite latérale de la propriété pour un bâtiment unifamilial implanté en mode contigu, situé au 7485, avenue Glenwood, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006).

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 16 janvier 2025.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate